



# MAIRIE DE GALLUIS

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

-----

### Étaient présents :

Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Carol ALONSO, Aurélie PIACENZA et Vianney ROMANET.

### Absents excusés :

Jean-Louis MARTINELLI ayant donné un pouvoir à Annie GONTHIER.

Jennifer FORT ayant donné un pouvoir à Georges WILLEMOT.

### Absent non excusé :

Stan RIGAUDEAU.

### Désignation d'un Secrétaire de séance

Georges WILLEMOT est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30 par Madame le Maire, Annie GONTHIER. Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2021 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 octobre 2021.

### DELIBERATION N° 2021/38 : VENTE TERRAIN CHEMIN DES VAUX :

Mme le Maire et M. Georges WILLEMOT indiquent avoir été contactée par M. Laurent BENICHOU, représentant de la société BTL (activité de jouets) à Méré pour l'acquisition d'une parcelle située au lieu-dit « Les Vaux » d'une superficie 4 976 m<sup>2</sup> (parcelle issue de la parcelle ZA 189). Mme le Maire et M. Georges WILLEMOT proposent de céder ce terrain au prix de 65€/m<sup>2</sup> HT.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire et M. Georges WILLEMOT,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

### Ont voté pour :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Jennifer FORT et Aurélie PIACENZA.

### **DONNE**

Un avis favorable pour la cession de terrain d'une surface de 4 976 m<sup>2</sup> (parcelle issue de la parcelle ZA 189) à la société BTL (activités de jouets), représentée par M. Laurent BENICHOU.

### **CHARGE**

Mme le Maire de faire réaliser le document d'arpentage par un géomètre expert.

### **DIT**

Que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur.

### **FIXE**

Le prix de cession est fixé à 65€/m<sup>2</sup> HT.

### **DIT**

Que le terrain sera vendu nu : nettoyé, évacué de toute végétation, gravas et cabane

## DECIDE

De la réalisation par la Mairie d'une voirie poids lourds sur le Chemin des Vaux et d'une voirie hors poids lourds sur chemin latéral.

## DIT

Que la Commune de Galluis s'engage à créer un bassin d'eau pluvial après la signature de la vente sachant que le **conduit d'assainissement eaux usées pour raccordement en gravitaire** est d'ores et déjà crée,

## DIT

Que le terrain est viabilisé et tous les réseaux concessionnaires (eau, électricité, télécom, fibre) sont existants à proximité du terrain, objet de la vente.

## MANDATE

Mme le Maire pour accomplir les formalités de publication dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

## AUTORISE

Mme le Maire à signer toutes les servitudes ayant un lien avec la vente du terrain.

## DIVERS :

- **SIEED** : Mme le Maire expose les modifications du ramassage des déchets qui provoquent déjà des protestations de la part des habitants. Les nouvelles modalités de ramassage sont les suivantes (voir détails [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr)) :
  - bacs verts (ordures ménagères) : vendredi
  - bacs jaunes (emballages divers) : jeudi
  - bacs déchets végétaux : mercredi (attention plus de sacs papier collectés mais bac marron de 240 litres distribués entre décembre 2021 et mars 2022)
  - encombrants : sur RDV au 01 34 86 65 49 ou [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr) > [espaces particuliers](#)Aurélié PIACENZA, déléguée SIEED fera remonter le mécontentement lors de la prochaine réunion syndicale.
- M. Georges WILLEMOT, adjoint à l'urbanisme et à la voirie propose l'envoi d'un courrier au Conseil Général en charge de la voirie départementale pour alerter sur **l'extrême dangerosité des bandes unidirectionnelles au bord de la chaussée RD 912** entre le rond pont et la Gare de Méré-Montfort l'Amaury. M. Georges WILLEMOT propose la mise en place de **balises réfléchissantes** délimitant les chaussées. En effet, la mairie de Galluis a été saisie de nombreuses alertes et réclamations. Le conseil municipal à l'unanimité soutient cette démarche.
- Mise en place d'un contrat Location Longue Durée (LLD) de 48 mois avec la société **LEM**, spécialiste de la voiturette électrique, route du Pigeon Bleu à Galluis (<https://www.liberty-electric-motion.com/>) pour un **véhicule utilitaire électrique pour les services techniques**.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion du Conseil s'est terminée à 21 heures.

Le Maire,

Annie GONTHIER

